

30 mars 2022

La hausse du prix du marché du gaz naturel : comment gérer les augmentations de coûts pour de nombreux clients de l'Ontario

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a approuvé les nouveaux prix du gaz naturel pour Enbridge Gas Inc. (Enbridge) et EPCOR Natural Gas Limited Partnership (EPCOR), y compris un plan d'atténuation des tarifs proposé par Enbridge, qui contribuera à protéger temporairement les consommateurs de gaz naturel de l'Ontario contre des augmentations importantes de leur facture liées aux prix élevés sur le marché du gaz naturel.

Comme on l'indique au tableau 1, à compter du 1^{er} avril 2022, l'impact* total sur la facture annuelle des clients résidentiels utilisant une quantité normale de gaz naturel sera le suivant :

Tableau 1

	Enbridge Gas Distribution Inc.	Union Sud	Union Nord-Est	Union Nord-Ouest	EPCOR (Aylmer)	EPCOR South Bruce
Consommation annuelle d'un client résidentiel type	2 400 m ³	2 200 m ³	2 200 m ³	2 200 m ³	1 780 m ³	2 149 m ³
Total correspondant au mécanisme de rajustement tarifaire trimestriel (MRTT) et aux modifications des tarifs de distribution (A)	70,10 \$	46,61 \$	69,35 \$	64,77 \$	33,03 \$	107,91 \$
Taxe fédérale sur le carbone (B)	47,04 \$	43,11 \$	43,11 \$	43,11 \$	34,89 \$	42,12 \$
Rajustements temporaires des tarifs (C)	- 4,57 \$	8,27 \$	7,63 \$	- 29,81 \$	- 43,11 \$	0,00 \$
Incidence annuelle totale sur la facture (A+B+C)	112,56 \$	97,99 \$	120,09 \$	78,07 \$	25,08 \$	150,03 \$
Modification du pourcentage	9,7 %	9,9 %	9,9 %	7,1 %	2,5 %	9,6 %

*L'impact sur la facture variera en fonction de la quantité de gaz naturel utilisée par chaque client.

MRTT acutel

La CEO a approuvé un plan d'atténuation des tarifs proposé par Enbridge, qui réduit l'impact total sur la facture annuelle d'un client résidentiel type d'un montant dans une fourchette de 7,1 % à 9,9 %, selon la zone de tarification. L'atténuation des tarifs est un outil utilisé par la CEO pour aider à protéger les consommateurs contre de fortes augmentations des tarifs en une seule fois. L'atténuation offre aux clients un répit temporaire en étalant la récupération des coûts sur une plus longue période.

Il s'agit du troisième MRTT consécutif pour lequel Enbridge a proposé un plan d'atténuation des tarifs en réaction à l'augmentation des prix du marché. Dans sa demande de MRTT d'octobre 2021 dans le but de réduire temporairement l'impact de l'augmentation des prix du marché, Enbridge a proposé de reporter le paiement de 173 millions de dollars en appliquant des crédits de ce montant au compte d'écarts des prix du gaz acheté

(compte d'écart). Dans sa demande de MRTT de janvier 2022, Enbridge a proposé de reporter le paiement d'un montant supplémentaire de 282 millions de dollars, pour un total de 455 millions de dollars du solde du compte d'écart.

En général, les soldes du compte d'écart sont récupérés au cours d'une période de 12 mois, ce qui contribue à niveler les répercussions. Au lieu de récupérer le total du solde impayé du compte d'écart de 455 millions de dollars comme portion du MRTT actuel, Enbridge a proposé un plan d'atténuation au moyen duquel on pourrait récupérer le solde sur une période de 24 mois, afin de permettre de récupérer une portion aussi grande que possible du solde sans augmenter la facture annuelle totale de plus de 10 % dans n'importe quelle zone tarifaire. Cette approche permettra de récupérer environ 336 millions de dollars du montant reporté de 455 millions de dollars, ce qui laissera environ 119 millions devant être récupéré dans un MRTT futur.

EPCOR Aylmer achète son gaz naturel auprès de la zone tarifaire Union South d'Enbridge et d'un producteur local. Par conséquent, le plan d'atténuation d'Enbridge se répercute aussi sur la facture totale d'un client résidentiel type dans la zone de service d'EPCOR Aylmer.

Comme on peut le voir au tableau 2, sans les plans d'atténuation approuvés par la CEO, l'impact total sur la facture d'un client résidentiel type d'Enbridge devrait se chiffrer entre 13,3 % et 19,2 %, selon la zone tarifaire.

Tableau 2

Fournisseur	Portion de la facture relative aux produits de base uniquement		Facture annuelle totale	
	Changement avant atténuation (\$)	Changement avant atténuation (%)	Changement avant atténuation (\$)	Changement avant atténuation (%)
Enbridge Gas Distribution Inc.	117,99 \$	33,9 %	154,01 \$	13,3 %
Union Sud	139,31 \$	35,1 %	191,10 \$	19,2 %
Union North West	144,67 \$	52,5 %	161,13 \$	14,6 %
Union North East	148,46 \$	41,0 %	199,75 \$	16,5 %
EPCOR Aylmer ⁺	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

**EPCOR Aylmer n'a pas proposé d'atténuation des tarifs, car ses prix du gaz naturel se fondent largement sur les prix du gaz naturel de Union South. Par conséquent, le plan d'atténuation approuvé pour Enbridge pour la zone tarifaire de Union South touche également les clients d'EPCOR Aylmer.*

EPCOR South Bruce avait aussi reporté le paiement de coûts passés dans les mécanismes antérieurs de rajustement trimestriel des tarifs, et proposé un plan d'atténuation des tarifs sur 24 mois pour ce MRTT. La CEO a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'appliquer des mesures d'atténuation supplémentaires au-delà de la période type de répit de 12 mois. Par conséquent, le CEO a approuvé l'option d'utiliser la période type de répit de 12 mois pour récupérer un solde du compte d'écart des prix du gaz acheté de 368 000 \$, en indiquant que cela maintient un équilibre approprié entre les prévisions de prix du marché de gaz naturel et la protection les clients contre des augmentations excessives de tarifs.

Autres motifs des hausses de tarifs

Les prix du gaz naturel restent élevés en raison d'un temps plus froid que la normale, d'une demande mondiale soutenue pour le gaz naturel liquéfié nord-américain et de l'incertitude du paysage énergétique mondial. En outre, la production en Amérique du Nord a généralement diminué et les niveaux de stockage dans toute l'Amérique du Nord ont été inférieurs à la moyenne quinquennale.

Pour toutes les zones tarifaires d'Enbridge, la facture totale annuelle subit également les effets des rajustements tarifaires temporaires approuvés précédemment par la CEO, ayant trait à l'élimination des soldes touchant les



revenus ainsi que les comptes de report et d'écart d'Enbridge en 2020, ainsi que ses comptes de report et d'écart de la taxe carbone fédérale pour 2020.¹

La facture totale de tous les clients est également affectée par une augmentation de la tarification fédérale du carbone. Entre autres, en vertu de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* du gouvernement fédéral, Enbridge et EPCOR doivent payer une taxe sur le carbone au gouvernement fédéral pour les volumes de gaz naturel que ces entreprises livrent à leurs clients. La taxe fédérale sur le carbone augmente chaque année en avril. La totalité de l'argent prélevé par les services publics au moyen de cette taxe est versée au gouvernement fédéral.

À propos du MRTT

Le gaz naturel est un produit de base acheté et vendu sur les marchés de l'énergie nord-américains. À tout moment, son prix fluctue en fonction de divers facteurs comme l'offre et la demande, les changements saisonniers, les niveaux de gaz naturel stocké et les événements climatiques majeurs. Enbridge et EPCOR mettent à jour leurs prévisions des prix du marché tous les trois mois et utilisent ces prévisions pour demander à la CEO d'approuver les changements qu'ils proposent d'apporter au prix du gaz naturel. Ces changements concernent :

- **Les coûts futurs** : Il s'agit d'une prévision des prix du marché pour le gaz naturel sur la prochaine période de 12 mois.
- **Les coûts passés** : Il s'agit de la différence entre ce que le fournisseur avait prévu que ses clients paieraient et ce que ses clients ont effectivement payé. Ce type d'ajustement est nécessaire car les prix du gaz facturés aux clients sont basés sur des prévisions qui ne sont jamais exactes. Cela peut s'appeler l'ajustement du prix du gaz ou l'ajustement des coûts sur votre facture. Les tarifs augmentent ou diminuent en conséquence. Par exemple, si un service public prélève plus d'argent des clients que ce qu'il a payé pour le gaz naturel dans le passé, la différence est créditée aux clients par l'intermédiaire d'un prochain tarif plus bas. À l'inverse, si le service public prélève une somme inférieure, le prochain tarif sera plus élevé.

La CEO ne permet pas aux services publics de faire un profit sur la vente de gaz, peu importe les fluctuations des prix du marché.

À propos de la CEO

La CEO s'engage à offrir une valeur publique par le biais d'une réglementation prudente et d'un processus décisionnel indépendant, ce qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario. En ce qui concerne les prix du gaz naturel, la fiabilité et la qualité du service gazier, nous fixons les tarifs du gaz naturel que les clients d'Enbridge et d'EPCOR utilisent dans leurs foyers et leurs entreprises, et nous fixons également les tarifs que ces fournisseurs facturent pour la livraison du gaz naturel à leurs clients.

¹ Les comptes de report permettent d'effectuer le suivi du coût d'un projet ou d'un programme que le service public ne pouvait pas prévoir lorsque les tarifs ont été fixés. Lorsque les coûts sont connus, le service public peut alors demander à la CEO l'autorisation de récupérer les coûts dans les tarifs. Les comptes d'écarts permettent de suivre la différence entre le coût prévu d'un projet ou d'un programme, qui a été inclus dans les tarifs, et le coût réel. Si le coût réel est inférieur ou supérieur, le service public peut alors demander à la CEO d'approuver le remboursement de la différence aux clients sous forme de crédit ou la récupération de la différence au moyen des tarifs.



Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416 544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416 314-2455/1 877 632-2727

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario des décisions de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans les trois décisions et ordonnances publiées aujourd'hui, qui sont les documents officiels de la CEO.

This document is also available in English.

